



Compostage des déchets en habitat collectif à la communauté d'agglomération havraise (76)



- Déchets
- Haute-Normandie

Pourquoi agir ?



Organisme

- Communauté d'agglomération havraise (CODAH)

Partenaires

- ADEME
- Département

Coûts

- Investissement total pour les composteurs collectifs: 40 000 €
- Financement ADEME: 20 000 € (50 %)
- Financement Département: 8 796 € (21,99 %)

Bilan « Développement durable en chiffres »

- Résidence Pierre Courant: réduction de 50 % de la production d'ordures ménagères.
- Sur tout le territoire:
- 400 foyers pratiquent le compostage collectif soit une réduction de 40 tonnes de la production de déchets ménagers sur le territoire.
- Objectif CODAH: diminuer la production d'ordures ménagères sur son territoire de 331 kg/an/habitant à 250 kg/an/habitant entre 2010 et 2014.

Date de lancement

- 2011

La communauté d'agglomération havraise (CODAH) regroupe 17 communes représentant 250 000 habitants. Elle gère les compétences de l'eau, des transports et de la gestion des déchets...

Soucieuse de respecter les objectifs de la loi Grenelle qui visent la réduction en poids des déchets ménagers **de 7 % d'ici 2015 et d'optimiser les coûts de collecte**, la CODAH a créé, en 2007, un programme de réduction des déchets appelé « R du temps ». Son objectif est de diminuer de 80 kg par habitant et par an la production d'ordures ménagères résiduelles d'ici 2015. Le compostage est l'une des solutions préconisées.

La sensibilisation à cette technique a démarré avec la mise à disposition de composteurs individuels dans les maisons: à ce jour, 11 000 en sont équipées (30 % de l'habitat pavillonnaire).

65 % de l'habitat étant vertical sur son territoire, la CODAH a ensuite décidé d'appliquer la démarche aux habitants en appartements avec la mise en place de 500 lombricomposteurs (composteurs individuels avec des vers accélérant le processus de décomposition).

En 2011, une troisième étape a été franchie avec l'implantation de composteurs collectifs.

Les contraintes liées au compostage sont faibles: bien mélanger les déchets de cuisine et le broyat à chaque apport. Il suffit de retourner le compost une fois par an, et de le récolter au bout de 12 à 18 mois, 100 kg de déchets produisent 30 kg de compost.

Et l'impact est de taille: le compostage permet de réduire de 30 à 40 % le poids des déchets ménagers.

L'opération bénéficie des aides de l'ADEME, qui subventionne les équipements (composteurs individuels, lombricomposteurs, bio-seaux, composteurs collectifs) et du Département.

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr)

Enseignements

M. Stéphane Denize, chef de projets CODAH

« L'intégration de la technique du compostage est un travail dans le temps car elle nécessite de changer de comportement, de penser le déchet comme une ressource et non plus comme un déchet. Dans cette mise en place des composteurs collectifs, la communication et l'accompagnement se révèlent essentiels, il faut sensibiliser, convaincre et relancer les résidents qui hésitent. En mars 2013, nous avons lancé une campagne de communication ciblée sur l'habitat collectif pour sensibiliser les gens à adopter une démarche éco-citoyenne. »



Un pavillon de compostage est installé par la CODAH au pied des immeubles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site Internet de l'ADEME www.ademe.fr
- sur le site de la CODAH www.agglo-lehavre.fr

CONTACTS

- CODAH
Tél. 02 35 22 25 10
stephane.denize@agglo-havraise.fr
- ADEME, direction régionale Haute-Normandie
Tél. : 02 35 62 24 42
Ademe.haute-normandie@ademe.fr

Présentation et résultats

En 2011, la résidence Pierre Courant, au Havre, a été la première sur l'agglomération à jouer le jeu du composteur collectif. La CODAH a installé au pied des immeubles un pavillon de compostage, petit chalet en bois qui abrite le bac à compostage (de 3 à 10 m³) et un compartiment à matière sèche (broyat de branches...) nécessaire au processus. À l'aide de bio-seaux, les habitants y déposent leurs déchets biodégradables et les couvrent de matière sèche.

Depuis, l'ensemble de ses 80 foyers l'utilisent quotidiennement. De plus, sur les conseils de la CODAH, les habitants ont acheté un broyeur avec un double objectif : le broyat obtenu, mis au pied des plantes a pour effet de diminuer l'arrosage et de ralentir la pousse ; par ailleurs, l'excédent sert de matière sèche dans le composteur.

Résultats : la résidence a réduit sa production d'ordures ménagères de 50 %. Elle fertilise ses espaces verts avec le compost produit, réalise des économies en se passant de son prestataire d'entretien des espaces verts et diminue l'usage des produits phytosanitaires.

Depuis, **51 expérimentations de compostage collectif ont été menées :**

- 25 opérations se poursuivent ;
- 5 sont en phase de lancement dont deux en logement social, initiées par les bailleurs : 28 foyers dans un immeuble de 195 logements et 26 foyers dans un immeuble de 90 logements ;
- 21 immeubles ont renoncé (à cause d'un nombre trop faible de foyers concernés ou du départ de l'habitant référent...).

Grâce aux 400 foyers impliqués dans le compostage collectif, une diminution de **40 tonnes** des déchets produits a été réalisée (un volume encore très marginal par rapport aux 80 000 tonnes produites sur l'agglomération)

Au total, la CODAH produit 661 kg de déchets par an et par habitant, dont 331 kg d'ordures ménagères. Son objectif est de descendre à 250 kg de déchets par an et par habitant, d'ici 2014. Le compostage contribue à cette réduction.

Focus

La CODAH aide les habitants à s'approprier les bonnes pratiques du compostage avec la **mise à disposition d'un maître composteur**. Jardinier professionnel, il assiste, informe et forme les usagers. Il apporte, à la demande, un **conseil personnalisé à chaque domicile** sur les composteurs individuels, les lombricomposteurs ou les composteurs collectifs.

Facteur de reproductibilité

La CODAH a identifié **trois critères de réussite du compostage collectif**. Il est impératif :

- d'avoir deux habitants de l'immeuble référents qui sont le lien entre la CODAH et les résidents, vérifient que les règles sont bien respectées. Si l'un déménage, le deuxième assure le suivi ;
- de bénéficier d'espaces verts locaux pour valoriser le compost produit sur place ;
- de disposer de matière sèche (broyat de taille de haie...), le compost se composant impérativement d'un mélange de matières sèche et humide.